

Europe, Minorités, Liberté de religion

PRÉFACE

Patrick Renaud, Judit Maár, Péter Balogh

Le CIEH s'était mobilisé sur le fait minoritaire en janvier 2008 à la suite d'un drame survenu à Lille pendant les fêtes de Noël 2007. Une petite communauté Rom, venue de Roumanie et tout juste installée dans une usine désaffectée, avait vu périr dans un incendie accidentel la jeune femme handicapée à qui avait été confiée la garde du 'squat'. Ainsi sensibilisé à la question « minoritaire » qui débordait les limites de l'Europe centrale pour gagner tout l'espace Schengen, le CIEH décidait d'en faire un de ses thèmes de recherche.

La première journée d'étude fut organisée en mai 2008, accueillie à l'Institut hongrois de Paris. Les participants – essentiellement de Hongrie, de Finlande et de France¹ – s'y firent l'écho de traditions de recherche et de questionnement sur l'« ethnologie Rom » en Hongrie et en Finlande tout en encourageant vivement le CIEH dans son projet, esquissant même un programme de recherche-action².

L'élan était donné. La deuxième rencontre fut organisée les 20 et 21 novembre 2009. Élargie à un plus grand nombre de participants tant par les pays d'origine (France, Hongrie, Finlande, Italie, États-Unis) que par les relations au fait minoritaire (chercheurs, associations, administrations), elle invita à réfléchir sur le concept même de minorité, avec un regard pluridisciplinaire. Ce sont les travaux de cette journée qui sont ici publiés. Lui succéda une journée d'étude organisée le 25 novembre 2010 autour de Catherine Audard (London School of Economics) sous le titre « Rawlsian Religious Freedom – Some New Questions in Europe » dont les actes constituent la seconde partie du présent volume.

La maîtrise et le contrôle de l'immigration dans l'espace européen ont fait l'objet de dispositifs réglementaires divers de la part des membres de l'UE, responsables de tel et tel segments des frontières de l'espace Schengen.

A l'intérieur même de l'espace de l'Union, des incidents, accidents, affrontements, à la source de problèmes sociaux et policiers, ont nourri l'actualité de ces récentes années, rencontres manquées entre pays d'accueil et minorités

¹ Cf. Onglet « Outils de travail » / « Plateformes de travail du CIEH & CIEFi » / Documents téléchargeables / Études à l'adresse suivante : <http://cieh-ciefi.univ-paris3.fr>

² Cf. à l'adresse ci-dessus le texte de Örkény Antal et Vári István

européennes parties de chez elles en quête de quelque « mieux », venant bousculer, dans l'occupation de friches urbaines comme de l'espace public, un ordre social, économique et culturel qui s'était fait avant elles.

L'explosion du phénomène migratoire, depuis la chute du Mur, la relance de l'intégration européenne et le retour de la guerre sur le continent, s'effectuent dans un contexte de dynamiques d'échanges et de mondialisation avec sa tertiarisation des emplois, de mise en contact des langues et des cultures de communautés sans tradition de voisinage. Pourtant, les politiques migratoires nationales, prises entre des opinions nationales sensibilisées à leur sécurité civile et économique et l'appartenance européenne, peinent à reconnaître la ressource économique et la vertu « pollinisatrice » des champs culturels par l'immigration, préférant stigmatiser des dysfonctionnements qui procéderaient de la résistance à l'intégration d'une « deuxième génération » rebelle.

Le présent ouvrage, dans sa première comme dans sa seconde partie, est consacré à l'étude du concept de minorité dont la pertinence est interrogée, de façon pluridisciplinaire, dans les différentes composantes de l'ordre social. La question minoritaire apparaît en effet comme une question aussi bien politique et juridique que culturelle, linguistique, littéraire ou religieuse. La notion de minorité se construit par ailleurs sur diverses dimensions que notre première réunion (mai 2008) aussi bien que Rogers Brubaker dans le présent ouvrage, rappelaient : inégalité vs. égalité, ségrégation vs. uniformisation, etc. Ces notions ainsi que l'observation et l'analyse de leurs manifestations dans les pratiques sociales sont aujourd'hui un des thèmes majeurs de la sociologie, de la philosophie politique, du droit public ainsi que des sciences du langage comme de la critique littéraire.

En forme de préambule

Avant d'offrir le parcours des contributions de chacun, ci-après résumées, nous avons voulu faire sa place, en forme de préambule, au regard des praticiens qui ont bien voulu se rendre à notre invitation, acceptant le risque de se faire emmener dans des débats bien loin des problèmes auxquels ils se donnent pour mission de trouver une solution, jour après jour.

Même si la table ronde qu'Évangeline MASSON-DIEZ¹ a organisée, à laquelle ont participé Thierry ARNOLD², Malik SALEMKOUR³, Martin OLIVERA⁴, Amzoumane SISSOKO⁵, a clos les deux journées de présentations et d'échanges, il nous a semblé bon de rappeler, à l'occasion de la publication des deux événements dont ce volume livre le meilleur, que le CIEH a ancré son projet scientifique et les travaux qu'il induit dans une démarche délibérément empirique où

¹ Secours Catholique. Délégation de Paris

² Directeur de l'Association *Cité Saint-Jean*

³ Vice-Président de la *Ligue des Droits de l'Homme*. Président de *ENAR France* (Réseau Européen contre le Racisme). Président de *Romeurope*

⁴ Association « Rues et Cités ». Montreuil s/Seine

⁵ Responsable « Coordination des Sans-Papiers – CSP75 »

les données d'observation et leurs exigences précèdent la réflexion qu'elles nourrissent, situant analyses et discours de théorisation.

Qu'il nous suffise ici de livrer l'essentiel de l'introduction de Thierry Arnold à la table ronde qu'il accepta d'animer ainsi que quelques affirmations de Malik Salemkour au cours de sa présentation orale.

Thierry Arnold : Introduction à la table ronde des Associations

Depuis le début de ce Colloque, nous prenons la mesure des missions identitaires prises en charge et assumées par les acteurs sociaux en interaction dès lors qu'ils se réclament d'un « groupe social » ou « groupe national ». J'en retiendrai quatre principales :

1. tracer des frontières invisibles définissant un « en-dedans » et un « en-dehors » ;
2. s'inventer un passé, construire un récit fondateur des origines qui légitime le présent ;
3. construire des pratiques langagières marquant l'appartenance ou la distance : (...) manières de dire, qui (...) sont autant de repères, de signes adressés l'un à l'autre (...), et qui finalement fonctionnent comme des emblèmes qui rassemblent ou rejettent
4. sédimenter ses pratiques (...) en langues, rites, voire religions qui peu à peu construisent entre [nous autres et eux autres] un mur invisible mais aussi réel que celui qui a séparé les deux Berlin.

La question posée depuis hier pourrait donc ressembler à celle-ci : - *Ces mécanismes qui fondent, génèrent, voire dégèrent en groupes, sont-ils aussi ceux qui construisent des « minorités », tantôt stigmatisées par un groupe majoritaire, tantôt revendiquées comme autant de RDA derrière leur rideau de fer ?*

La réponse appartient sans doute aux spécialistes des sciences humaines, mais aussi aux acteurs des Associations qui assistent à l'édification de ces murs immatériels qui délimitent, protègent, stigmatisent ou enferment des identités.

[Un exemple suffira, pris au seuil de chez nous]. Le bénévole du Secours Catholique qui parcourt la nuit les rues de Paris, dans ce qu'on appelle des « maraudes » auprès des personnes sans domicile, le sait bien : lorsqu'il aborde une personne couchée dans ses cartons, ou dans un recoin, il a appris qu'il doit s'arrêter, frapper en quelque sorte à une porte invisible, pour demander à la personne qu'il visite, s'il peut entrer « chez elle ».

Murs invisibles, faits de carton ou de sacs épars, ces limites sont celles de la différence subie ou revendiquée, mais toujours constituante de ce qui persiste et se déploie de l'identité. Murs qui font être ou protègent des manières de faire, de dire, d'être en collectivité. Le (...) sans-domicile à Paris le [sait] : même (...) dans la nuit de la rue, on ne peut vivre, on ne peut survivre sans se donner et recevoir entre pairs des signes de reconnaissance.

L'exclusion, ethnique ou sociale, à laquelle des associations sont chaque jour confrontées, serait-elle donc constitutive de « minorités », ou fonctionne-t-elle au contraire comme le révélateur de l'indigence, de l'insuffisance de nos pratiques sociales à donner et recevoir des signes de reconnaissance aux marges de nos manières de faire, de nos manières de dire ?

En d'autres mots, les Associations qui vont à la rencontre des Roms, des sans-papiers ou des sans domicile, vont-elles à la rencontre de « minorités » ? Ne sont-elles pas plutôt des briseurs de Tour de Babel langagières, culturelles, sociales, qui libèrent le « nous », le « chez nous » de leurs limites ?

C'est précisément la question qui est posée aux Associations [et que nous vous posons volontiers, à vous chercheurs qui nous avez invités à débattre avec vous du concept de minorité].

Malik Salemkour

« Pour la LDH, le groupe « Roms » existe en tant que ces membres sont victimes d'un racisme spécifique et identifiable. Ils existent donc d'abord par le regard des autres, des « majorités ».

(...)

« L'accès au droit commun demeure donc notre moteur d'action. Le relativisme culturel fragilise le concept même d'Humanité. Chaque individu a le droit de se déclarer comme il l'entend. Cette appartenance identitaire doit être libre et en conscience, elle est donc a priori temporelle et certainement pas essentielle.

(...)

« La très grande diversité des personnes dont on parle confirme aussi que les « Roms » en tant qu'entité unique n'existent pas. Cette affirmation peut être un moyen de pression revendicatif et politique, défendue par certains mais elle ne saurait être une fin en soi dans notre action. »

I. LA NOTION DE MINORITÉ DANS UNE EUROPE EN MOUVEMENT : UN REGARD PLURIDISCIPLINAIRE.

La première partie de notre ouvrage traite des diverses interprétations possibles de la notion de minorité et privilégie le croisement disciplinaire – philosophie, histoire et science politique, sociologie, sciences du langage et critique littéraire – au sein des thèmes majeurs qui nous semblent structurer l'expérience migratoire – l'immersion dans un flux traversant les frontières nationales ; la définition d'un statut réifiant d'immigré ; les diverses modalités de contact avec les populations autochtones, de la marginalité à l'intégration, en passant par les divers stades d'hybridation, de métissage et éventuellement d'effacement ; et enfin l'accueil des minorités sous tous ses aspects.

Les textes qui sont réunis dans cette partie ont été présentés au colloque international « *La notion de minorité dans une Europe en mouvement : un regard pluridisciplinaire* » organisé par le Centre Interuniversitaire d'Études hongroises et finlandaises de la Sorbonne Nouvelle-Paris3 (CIEH&CIEFi), les 20 et 21 novembre 2009. Les axes principaux y sont : flux et frontières dans le phénomène minoritaire ; production discursive et administrative du migrant ; marginalité, hybridité et modes d'intégration dans les espaces de migration ; les minorités sous le regard des hôtes.

Rogers Brubaker (University of California, Los Angeles) dans sa conférence invitée prononcée à l'ouverture du colloque a traité du phénomène de la reproduction ethnique en dépit d'une tendance à l'homogénéisation dans les territoires « périphériques » de l'Europe, plus particulièrement en référence à la situation de la minorité hongroise en Transylvanie. La notion de minorité est loin d'être univoque et ses interprétations plus traditionnelles – minorités ethniques, religieuses, culturelles, etc. – accueillent aujourd'hui des dimensions nouvelles : le fait minoritaire se construit également sur le sexe, l'âge, l'état de santé. Dans ce paysage conceptuel extrêmement hétérogène R. Brubaker retient quatre grandes « dimensions » du phénomène minoritaire : démographique, où le nombre assigne les termes du rapport 'minoritaire'; la différence culturelle ; le désavantage socioéconomique et l'exclusion politique. L'auteur retient que dans chacune de ces dimensions la notion de minorité apparaît comme une relation par rapport aux populations de référence non-minoritaires mais également par rapport à des complexes institutionnels importants de la modernité occidentale et par rapport aux idéaux ou idéologies liés à ces institutions. Le regard se tourne alors vers la reproduction ethnique dans une tendance à l'homogénéisation nationale, esquissant un parcours historique géographique et ethnoculturel du phénomène minoritaire en Europe en s'arrêtant sur l'Europe centrale et la Transylvanie, analysant plus en détails les changements ethnodémographiques qu'a connus la ville de Cluj Napoca depuis la fin du XIX^e siècle.

Les communications inscrites en première section à la suite de la conférence plénière ont traité des divers aspects culturel et linguistique du phénomène minoritaire.

Catherine Wihtol de Wenden a évoqué l'image paradoxale d'une France multiculturelle longtemps en opposition avec les valeurs de l'État-nation promu par la Révolution française. La communication étudie les changements qui ont ouvert la porte à certaines formes de multiculturalisme au sein du modèle français de la citoyenneté.

S'inspirant de Bourdieu et de travaux de ses successeurs, **Iván Bajomi** a touché à une question particulièrement difficile dans la société hongroise contemporaine, celle de la minorité Rom, en centrant sa réflexion sur la scolarisation des enfants issus de la population dite « tzigane » en Hongrie.

Marie van Effenterre se penche sur la question du comportement linguistique de l'immigration serbe française, notamment sur le rapport que cette communauté entretient avec sa langue d'origine.

La revue culturelle hongroise *Ex Symposion* se révèle un excellent terrain de recherche sur la quête d'identité culturelle au cours des migrations hongroises de Voïvodine, comme le montre **András Kányádi**.

Victor Karady a ouvert la deuxième section avec sa présentation des tensions et des conflits issus des différences ethniques dans la Hongrie moderne. Pratiquement inexistantes sous le régime féodal du fait du principe de chrétienté et de son idiome commun, le latin, elles ont surgi au cours d'un processus de nationalisation de plus en plus sensible à partir du XIXe siècle. La construction de l'État-nation avec sa politique d'assimilation n'a pas empêché un jeu complexe de différenciation et de divisions engendrant inégalités, conflits et contradictions. L'exposé est centré sur les milieux juifs, soumis à marginalisation, voire à discrimination, bien que majoritairement présents dans une bourgeoisie industrielle en formation.

Dans sa communication **Sari Pöyhönen** analyse le traitement du phénomène migratoire qui n'est pas inconnu de la Finlande. Les principales questions abordées sont la construction du concept de migrant par les experts et par les média, ainsi que les différents modes de l'intégration du migrant à partir de données concrètes.

Tivadar Palágyi entreprend l'examen parallèle de deux minorités : les Tchangos, catholiques magyarophones de Moldavie roumaine et les Moldaves roumanophones de Transnistrie. Cette présentation parallèle de deux populations partageant une position géographique marginale révèle des similitudes dans les rapports culturels et linguistiques entre les centres et les périphéries extrêmes.

Angélique Limongi-Samson s'intéresse à l'évolution de la notion de minorité dans les instances internationales et européennes de 1919 à 1990. L'auteure souligne que, si la notion de minorité était novatrice au début du XXe siècle, elle est devenue péjorative après la Seconde Guerre Mondiale, pour être enfin revalorisée par l'ONU consciente de la nécessité d'un droit spécifique pour les minorités.

Alain Laquière a animé la table ronde « Minorité et administration », à la fin de la première journée du colloque. Évoquant les principales significations juridiques du concept de minorité telles qu'elles qu'historiquement formulées dans le droit privé et dans le droit public, l'auteur attire l'attention sur le fait que « du point de vue du droit public français, admettre l'existence d'une minorité serait remettre en cause les fondements mêmes de l'édifice constitutionnel hexagonal ». De nombreuses difficultés en résultent qui doivent être donc surmontées par le droit français afin de faire admettre la légitimité du concept de minorité qui vient battre en brèche le principe d'unité nationale hérité du concept d'État-nation.

Tara Zahra dans sa conférence invitée ouvrant la deuxième journée du colloque donna le parcours du « problème minoritaire » dans l'Histoire et l'historiographie européenne, problème particulièrement aigu à la fin de la Première Guerre mondiale en Europe centrale et orientale, avec la constitution de nouveaux États-nations, à la différence de la partie occidentale de l'Europe, comme la France plutôt distante à l'égard de la question minoritaire au début des années '20 par exemple. Portant plus particulièrement son attention sur l'histoire du problème

minoritaire dans trois territoires d'Europe d'après la Première Guerre : l'Alsace, la Bohême et la Silésie, l'auteur constate que dans ces trois territoires les minorités sont nées d'une intervention contraignante des autorités gouvernementales locales et des organismes internationaux. Après le rappel de cas historiques concrets, la conférence nourrit une réflexion plus générale sur la pertinence des concepts habituellement utilisés dans l'étude du phénomène minoritaire et propose celui d'« indifférence nationale » plus adéquat dans l'analyse des minorités européennes, les nations relevant plutôt d'un imaginaire.

Les interventions qui ont suivi étaient distribuées dans deux sections : sociologie et sciences politiques d'une part, histoire littéraire de l'autre.

En sociologie et science politique **Antal Örkény** présente les résultats d'une enquête sociologique menée en 2008 en Hongrie parmi des Hongrois ethniques arrivant en Hongrie des pays voisins, ainsi que parmi des migrants chinois, arabes et turcs concernant leurs expériences migratoires. L'étude comparée des trois groupes interrogés met en lumière la diversité des stratégies visant toutes l'intégration économique et sociale hongroises.

Eric Robert Terzuolo se demande si les migrations contemporaines réécrivent en quelque sorte les règles de la géopolitique. La question est d'autant plus actuelle que les dynamiques de globalisation accélèrent la relativité des frontières nationales.

La communication de **Zsolt Krokovay** formule quelques objections sur l'idéal constitutionnel d'« États-Unis » d'Europe, tel qu'il apparaît dans une anthropologie de la démocratie nourrie de certaines réflexions de Jürgen Habermas. L'auteur développe contre cette conception une réflexion critique inspirée de John Rawls.

Dans la section consacrée à l'histoire littéraire **Jyrki Nummi** examine la formation et le changement des identités culturelles, politiques et linguistiques tels qu'ils apparaissent dans les œuvres des romanciers de la fin du XIX^e siècle. Les analyses de trois romans emblématiques montrent le processus par lequel la littérature suédoise s'est déplacée du centre à la périphérie et a assumé le rôle de la minorité culturelle en Finlande en même temps que la littérature écrite en langue finnoise gagnait une position dominante au sein de la littérature finlandaise.

Réka Tóth consacre sa communication à l'étude « des manières de vivre la minorité » aux Antilles qui constituent un espace de migration depuis toujours (Européens, Africains, Indiens, Chinois, Levantins). Elle s'interroge sur la manière dont ce peuple perçoit et vit son identité créole, sa spécificité, sa situation « ultrapériphérique » ainsi que les diverses stratégies d'identification à l'aide desquelles il lui est possible d'assumer sa position minoritaire.

Cécile Kováčházy aborde les littératures romani écrites qui se développent depuis plusieurs décennies mais qui sont mal connues ou inconnues par des cultures majoritaires. À partir de là, elle se penche sur une question plus générale, celle d'une catégorisation problématique et selon elle fort aléatoire, à

savoir une catégorisation ethnique des littératures qui cache souvent une idéologie refusant l'Autre.

L'article de Carole **Ksiazencic-Matheron** évoque un registre particulier de la représentation littéraire du problème minoritaire : celui de l'humour. A travers l'analyse de trois romanciers représentatifs, elle aborde la fonction de l'humour dans la représentation de la crise historique et évoque le jeu subtil sur la différence et l'inversion de la situation de domination qui caractérise l'humour en contexte juif.

C'est sur une table ronde « Associations et minorités » que s'est achevé le colloque. Elle apporta, à travers les diverses missions de terrain qui sont les leurs et qu'elle évoquèrent, la confirmation de l'impossible et l'inutile tentative de définition générale du concept de minorité (cf. ci-dessus : *En forme de préambule*).

II. RAWLSIAN RELIGIOUS FREEDOM – SOME NEW QUESTIONS IN EUROPE

La deuxième partie de notre recueil contient des études consacrées plus particulièrement à la question de la liberté de religion en Europe de nos jours ; question qui rejoint sur de nombreux points celle des minorités. Les communications réunies dans cette partie ont été présentées lors de la journée d'études « *Rawlsian Religious Freedom – Some New Questions in Europe* » organisée par le Centre Interuniversitaire d'Études hongroises et finlandaises de la Sorbonne Nouvelle-Paris3 (CIEH&CIEFi), le 25 novembre 2010.

Catherine Audard choisit d'aborder, pour sa conférence invitée, les alternatives libérales à la laïcité proposées par John Rawls. Selon la thèse fondamentale du philosophe américain la prise en considération directe des valeurs religieuses dans l'espace politique d'un état laïc menace l'égalité des différentes convictions des citoyens. Or la question se pose de savoir si la politique ne doit pas aussi envisager des doctrines morales ou philosophiques, comme par exemple celle de la laïcité. En effet, Rawls fait la distinction entre les conceptions politiques et les doctrines « compréhensives », distinction qui a pour conséquence que tous les citoyens – indépendamment du fait qu'ils sont religieux ou laïcs, mais tous suivant leur devoir de civilité – sont obligés de mener des débats politiques en s'appuyant uniquement sur des arguments 'publics', c'est-à-dire recevables par tous indifféremment. Cela peut conduire au paradoxe que « *l'État laïc doit être défendu sur une autre base que celle du sécularisme et de la laïcité* ».

La conférence analyse la solution proposée par Rawls pour résoudre ce paradoxe.

La communication de **Zsolt Krokovay** fait écho aux interprétations données par C. Audard de la pensée rawlsienne sur la question de la liberté de religion et du sécularisme libéral. Le texte rappelle que selon John Rawls, il n'est pas possible d'arriver à un consensus entièrement démocratique dans une société où les conditions sont réunies de profonds désaccords inévitables. Concernant le

problème des groupes hostiles dans une société démocratique, l'auteur se réfère à la distinction que Rawls établit entre les peuples raisonnables et peu raisonnables, fournissant l'argumentation célèbre - et notoirement contestée - dans la *Théorie de la justice* pour la tolérance de l'intolérance comme une solution à ce danger, aujourd'hui d'une grande actualité.

Dans ses commentaires **Gábor Halmai** compare l'approche juridique de quelques pays ainsi que celle de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), concernant les relations églises-état. Emboitant le pas à l'argumentation de C. Audard, l'objet principal de sa comparaison est d'examiner si le règlement et la jurisprudence des États choisis et de la CEDH sont capables « de sortir de cadres intellectuels universalistes et des schémas historiques qui tous prédisaient les progrès de la sécularisation ».

Les réflexions de **Gábor Kardos** renvoient à l'observation de C. Audard selon laquelle le « libéralisme doit accepter de comprendre le phénomène de la religion, en particulier l'Islam. » L'auteur considère la liberté religieuse et l'utilisation privée des symboles religieux dans les lieux publics du point de vue de la protection des minorités, comme un droit important des minorités relevant en même temps du droit universel de l'homme.